

CREATION des services d'autobus:

- a) autorisation de circulation
- b) contrôle des tarifs
- c) fixation des itinéraires
- d) liberté d'exploitation ou cahier des charges

LE MAIRE. - Je donne la parole à M. REYDELLET qui a présidé la réunion au cours de laquelle cette question a été discutée.

M. REYDELLET donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Commission de la Circulation du 1er Mars 1961 relatif à la création de services d'autobus en Ville de Saint-Denis et à la fixation des itinéraires et des horaires.

Etaient présents:

MM. BERGOZ Robert
CELESTIN Marcel
MANES Charles Ollivier
GALLARD Jean
FONTAINE Jean-Pierre
BOURNIS Camille
REYDELLET Jules.

Après échange de vues, tous les membres de la Commission, sauf M. GALLARD émettent un avis favorable à la création de services d'autobus en Ville de Saint-Denis.

M. GALLARD déclare qu'il ne partage pas cet avis, car la mise en circulation d'autobus porterait un sérieux préjudice aux propriétaires de taxis et obligerait un certain nombre d'entre eux à renoncer à leur profession.

Les autres membres estiment que la clientèle empruntant les autobus n'est pas la même que celle qui emploie les taxis et maintient son point de vue.

On passe ensuite à l'examen des divers itinéraires à fixer et tous les membres sont d'accord pour que quatre lignes soient créées et arrêtés comme suit leurs itinéraires:

1er ITINERAIRE: Départ: Petite Ile

Terminus: Centre du Lotissement des "DEUX CANONS"

en passant par la rue du Pont, la rue de la République, la Place Labourdonnais, la rue de la Victoire, la rue Labourdonnais ou la rue Alexis de Villeneuve, la Place de la Gare, la rue Charles Gounod, la rue Maréchal Leclerc et la Route Nationale.

2ème ITINERAIRE: Départ: Belle-Pierre (Face à l'Hôpital Départemental)

Terminus: Lotissement des "DEUX CANONS" en passant par la rue du Canal la rue Dauphine, la rue du Général de Gaulle, la rue du Bator et la Route Nationale.

3ème ITINERAIRE:

Départ: Les Camélias

Terminus: Place de Verdun

en passant par la rue du Bois de Nèfles, la rue Jacob, la rue Amédée Bédier, la rue Saint-Jacques, la rue Roland Garros, la rue Lucien Gasparin, la rue du Pont, la rue de la Caserne, la rue Militaire et la Place de Verdun.

4ème ITINÉRAIRE:

Départ: Belle-Pierre (face à l'Hôpital Départemental)
Terminus: Place de la Gare

en passant par la rue Martin, la rue Philibert, la rue de Lescaubles, la rue de la Source, le Boulevard de la Source, la rue du Buisseau des Neirs ou la rue Malartic, la rue du Général de Gaulle, la rue Jean Chatel, la rue Pasteur et la Place de la Gare.

En ce qui concerne les horaires, les membres de la Commission sont d'avis de les fixer à partir des points de départ entre 6 H.30' et 6 H.45' et entre 11 H.30' et 11 H.45', le matin et le soir entre 17 H.30' et 18 Heures.

Les heures de départ des terminus pourraient avoir lieu le matin entre 7 heures et 7 H.15' et l'après-midi entre 12 H.45' et 13 heures et entre 18 H.15' et 18 H.30'.

M. GALLARD demande que soit examinée la suppression du sens interdit dans le bout de la rue Ste-Anne après le Petit Marché ainsi que la suppression du sens interdit dans la rue du Buisseau des Neirs et l'installation d'un STOP à l'intersection de cette rue avec celle du Général de Gaulle.

Un sens interdit pourrait être prévu rue Malartic dans le sens NORD-SUD.

Quelques membres de la Commission demandent également l'installation d'un STOP au bout de la rue Alexis de Villeneuve, près du photographe COLBE.

M. REYDELLENT. - Les itinéraires proposés ont été étudiés en partant du principe que les autobus doivent servir d'abord aux petits travailleurs qui se rendent à leur service.

M. AUBER. - Il appartient aux entrepreneurs de soumettre un plan que nous étudierons.

LE MAIRE. - Nous devons aujourd'hui nous mettre d'accord sur:

- la création du Service d'autobus
- les tarifs
- les itinéraires

et également sur la liberté d'exploitation. D'ailleurs, c'est ce dernier point qui aurait dû être examiné en premier lieu.

Messieurs, êtes-vous d'avis d'autoriser la création d'un service d'autobus en Ville de Saint-Denis?

Adopté à l'unanimité, moins les voix de MM. GALLARD et LAMBERT qui ont voté contre.

LE MAIRE. - En ce qui concerne les itinéraires, je vous demande, Messieurs de me faire confiance pour discuter de la question avec les entrepreneurs éventuels.

LE MAIRE. - Cette question est maintenant posée: Quels sont ceux qui sont pour la liberté d'exploitation et quels sont ceux qui sont pour l'établissement d'un cahier des charges ?

A la majorité le Conseil vote pour l'établissement d'un cahier des charges.

LE MAIRE demande que les autobus soient de véritables autobus et non points équipés sur un châssis quelconque et pose la question de savoir combien de places doivent-ils avoir.

Après échange de vues, le Conseil souhaite voir mettre en circulation des autobus de 20 à 24 places.

le Sr LAMBERT. - En cas de faillite d'un concessionnaire, quelle sera la position de la Municipalité?

Le MAIRE. - Cela ne nous regarde pas, mais uniquement les créanciers.

Après discussion le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour l'établissement du cahier des charges et pour conclure tous accords avec les éventuels entrepreneurs, après avis de la Commission.

